



# Parc naturel régional du Doubs Horloger

18 rue du Couvent - 25 210 Les Fontenelles  
Tél : 03 81 68 53 32  
[www.parc-doubshorloger.fr](http://www.parc-doubshorloger.fr)

Le sept avril deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

## Etaient présents :

Cédric BOLE, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Anthony CUENOT, Jean-Pierre FRIGO, Pascal GODIN, Bernard JACQUET, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Virgile MARGUET, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Daniel PRIEUR, Elisabeth REDOUTEY, Catherine ROGNON, Gilles ROBERT, Charles SCHELLE, Franck VILLEMMAIN

## Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Jean-Noël CUENOT, Suzanne GUERRIN, Sylvie LE HIR, Roland MARTIN, Christian MOREL, Pierre VAUFREY

## Etaient absents :

Eric HOULLEY, Régis LIGIER

## Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND  
Jean-Noël CUENOT a donné pouvoir à Virgile MARGUET  
Sylvie LE HIR a donné pouvoir à Denis LEROUX  
Roland MARTIN a donné pouvoir à Denis LEROUX  
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT  
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Cédric BOLE

Catherine Rognon a été élue secrétaire.

Les membres du bureau acceptent l'ajout d'un point d'ordre du jour lié au projet « restauration des continuités écologiques » et à « l'Action Radon dans le cadre du CLS » et approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

Les membres du bureau approuvent le compte-rendu de la séance précédente à l'unanimité. (03 mars 2022).

## **\* Retour des travaux des commissions par les vice-présidents**

Les vice-présidents présentent les travaux en cours de leurs commissions.  
Les comptes-rendus correspondants sont diffusés avec ce compte-rendu.

M Villemain nous fait spécifiquement part des travaux sur le ZAN conduits dans le cadre de la conférence des SCOT. Il est difficile d'y faire émerger un consensus. Il indique par ailleurs avoir sollicité un rendez-vous en mai avec le vice-président de la région en charge du SRADDET pour évoquer ces questions.

Sur les thèmes agricoles, M Prieur souligne que la chambre accompagne 3 PAT dans le Doubs : Besançon, Montbéliard et Pontarlier. Il indique souhaiter que le PAT du PNR inclue les Portes du Haut-Doubs. Il ajoute que la filière Comté se doit de prendre en compte les enjeux environnementaux et être exemplaire. A ce titre, faire émerger des projets avec le Parc sera nécessaire. Il évoque aussi l'enjeu des choix énergétiques dans la transformation du lait.

## \* Fête du Parc des 1<sup>er</sup> et 2 juillet : état des préparatifs

L'organisation de notre toute première « Fête du Parc » se profile ainsi :

### Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

Conférence et table ronde sur le thème de : « *L'urgence des convergences face à la crise écologique et climatique* ». Ce thème se rapporte à celui du Congrès des Parcs naturels régionaux, qui se tiendra en octobre prochain. Opportunité de mener une première réflexion en amont et localement, aux côtés de tous nos partenaires institutionnels, techniques et financiers.

Moment de convivialité : un apéritif dînatoire viendra clôturer cette journée.

Lieu : cinéma et salle des fêtes de Charmoille (25)

### Samedi 2 juillet 2022 :

Organisation d'un événement festif et grand public, dont le « cœur de la Fête » se tiendra à proximité de nos bureaux administratifs, dans la commune des Fontenelles (25). Un « Marché aux initiatives » animé par nos partenaires et de nombreux acteurs locaux vous sera proposé.

Plusieurs animations seront également déployées sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional du Doubs Horloger.

## \* Fiches actions

### \* Eco-pâturage

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite pour les collectivités publiques pour entretenir les espaces verts, les forêts, les voiries, ou les promenades accessibles ou ouverts au public (Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte). Cette interdiction oblige notamment les communes à repenser leur mode de gestion des espaces paysagers, et à développer de nouvelles formes d'entretien comme l'éco-pâturage.

A cet effet les communes de Grand'Combe-Châteleu, Les Fins ainsi que le PNR du Doubs Horloger aux Fontenelles ont décidé d'initier une expérimentation sur l'entretien de leurs espaces verts par la mise en place d'un troupeau de moutons géré par un berger. Ce dispositif accompagné par le Parc permettra d'agir en faveur des réductions des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie, de proposer une évolution des pratiques de gestion des espaces verts et de disposer d'un support éducatif pour les plus jeunes mais également les communes voisines.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif de l'opération est d'expérimenter la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts sur trois sites test avec un élevage ovin. Cette opération comportera plusieurs volets :

- Utilisation d'animaux de race rustique (Thônes et Marthod) pour l'entretien des espaces à l'aide d'un berger local et de son troupeau proposant cette prestation à la charge des communes.
- Acquisition par le PNR de matériels comprenant des kits mobiles de clôture spéciale ovins et les accessoires afin de faciliter le prêt aux communes volontaires, le déplacement et l'utilisation aisée sur les zones à entretenir. Les kits permettront d'être mis à disposition pour les communes voulant essayer ce mode de pâturage les années suivantes, ou après le pâturage des communs tests.
- Mise en place d'un volet pédagogique pour la population locale et les écoles, en collaboration avec le PNR et les associations présentes sur les communes. Par le choix des races rustiques et des lieux d'implantation du dispositif d'éco pâturage, un volet sensibilisation des scolaires et également du grand public sera mis en place.

Le public cible sera à la fois les écoles maternelles et primaires implantées à proximité des trois sites et également le lycée d'enseignement agricole des Fontenelles et la maison familiale et rurale des Fins proposant des formations sur le paysage et l'environnement. Pour ce faire, des sorties scolaires pourront être proposées aux enseignants avec l'accompagnement du PNR et du berger disposant d'une formation sur l'éco pâturage.

Une collaboration avec les associations locales d'éducation à l'environnement sur Les Fins (ex : les petits curieux) sera mise en place également pour proposer des animations grand public sur cette thématique.

Le site de Grand'Combe-Châteleu disposant de la « Ferme musée » sur les zones pâturées sera sollicité pour proposer des animations en lien avec l'élevage ovin et les traditions (ex : tradition du cardage et du filage de la laine lors des visites de la ferme). Enfin pour chacun des sites, des panneaux d'information sur les races et l'explication de ce mode de gestion seront installés, afin de proposer une information permanente.

Une communication à destination du grand public sera proposée par articles dans la presse locale, communiqué sur le site internet des communes, du PNR...

Des visites de terrain seront proposées aux communes du PNR et aux agents des services techniques des villes et villages. Le but sera de présenter le dispositif de gestion différenciée des espaces verts et de les informer sur le volet transposabilité du projet sur leurs communes. Ce travail a pour but de servir de vitrine pour une poursuite sur les autres communes du Parc. Il pourra être complété par la présentation d'outils et de techniques alternatives au désherbage chimique à proximité des sites en invitant des prestataires extérieurs.

## RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus consistent à :

- Faciliter et inciter les collectivités à utiliser ce mode de gestion, de manière à conforter la biodiversité des espaces verts communaux, des bords de routes et en faire les vitrines d'un territoire qualitatif et durable.

- Développer les savoir-faire des professionnels, des techniciens des collectivités autour de la gestion différenciée et notamment de l'éco pâturage.
- Susciter des vocations autour du métier de paysagiste/berger.
- Réduire la quantité de déchets verts produit sur le territoire ainsi que le bruit.
- Sensibiliser les enfants aux rôles de la biodiversité dans les jardins et espaces verts.
- Développer l'exemplarité des collectivités dans la gestion de leur patrimoine naturel dans l'exercice de leurs compétences.

La responsabilité de la maîtrise d'ouvrage sera réalisée par les communes avec un appui du PNR.

Cette action a vocation à être poursuivie en 2023-2024 avec le prêt des kits à d'autres communes du PNR.

## BUDGET

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES				
		Région		PNR		TOTAL
Poste de dépense	Coût TTC	%	€	%	€	
Journées animations élus et scolaires	900	0	0	100	900	900
Formation des services techniques à la mise en œuvre des filets avec entreprise	450	0	0	100	450	450
Communication grand public, presse locale, rapport d'activité	200	0	0	100	200	200
<b>TOTAL</b>	<b>1 550</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>1550</b>	<b>1550</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES				
		Région		PNR		TOTAL
Poste de dépense	Coût HT	%	€	%	€	
Fourniture équipement filets et accessoires	6519.66	100	6 519.66	0	0	6519.66
Signalétique	1500	100	1500	0	0	1500
<b>TOTAL</b>	<b>8019.66</b>	<b>100</b>	<b>8019.66</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 019.66</b>

**Une fois cet exposé entendu, le comité syndical accepte cette initiative.**

**Il autorise le président à solliciter une subvention de 9019,66 € auprès du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et à signer les conventions liées à ce projet et à engager les montants nécessaires à sa réalisation.**

**Approbation à l'unanimité.**

## \* Avenant à la convention avec le CPIE 2020-2021

Cette modification de la convention permet la prise en compte de la durée complémentaire nécessaire à la réalisation des actions CPIE programmées en 2021 et déprogrammées avec la crise sanitaire.

Cet avenant permet de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 juillet 2022.

Le montant total de la convention reste inchangé. Le paiement du solde de 2021 de 3719 € est reporté sur 2022.

**Approbation à l'unanimité.**

## \* Redimensionnement des chemins de la contrebande

**CONTEXTE :** Le Parc naturel régional du Doubs Horloger a construit avec le Parc du Doubs (Suisse) un produit touristique intitulé "Les chemins de la contrebande". Ce produit est une offre d'itinérance sur plusieurs jours, transfrontalière, ludique et immersive autour de la contrebande.

Une étude conduite en 2019 par un cabinet Suisse (Erich Bapst) fait apparaître que le retour sur la fréquentation des itinéraires n'est pas à la hauteur des ambitions du départ et a proposé plusieurs pistes pour « redimensionner » ces chemins sur une nouvelle approche plus porteuse, une simplification de la logistique avec une gestion moins coûteuse.

A la suite de cette étude et des recommandations du Cabinet, le comité de pilotage a décidé plusieurs actions :

- 1 - Conserver les 4 itinéraires actuels et les jeux associés, mais suppression de la logistique courante, (approvisionnement des prestataires en chocolats etc)
- 2 - Faire remonter les informations concernant les prestataires avec une mise à jour automatique du site internet à partir de DECIBELLE DATA en France et du système correspondant Suisse.
- 3 - Création d'une offre plus accessible sur un temps plus court (Week-End) ou une offre réservée aux familles (facile à la demi-journée, avec un jeu ludique en rapport avec la contrebande)
- 4 - Simplification et amélioration du site internet avec la dématérialisation des guides pratiques et initiatives et la présence de la nouvelle offre. Et possibilité de télécharger les traces GPX des itinéraires.
- 5 - Suppression de l'application de guidage.

**OBJECTIFS :** Ces différentes actions ont pour principal but de simplifier, digitaliser les carnets pour éviter les réimpressions (économies), le principe de la chasse au trésor qui cible un public plus jeune est un produit d'appel pour faire traverser la frontière et faire connaître les autres circuits.

### **ETAPES DETAILLEES DE L'ACTION :**

- 1- Création de la nouvelle offre, contenu, illustrations, et chiffrage des coûts site internet compris
- 2- Présentation du budget pour validation
- 3- Recherche de financements complémentaires : dépôt subvention région et Fnadt
- 4- Pose des panneaux sur le terrain (réalisé et financé en interne par chaque Parc, 6 en France et 7 en Suisse)

## BUDGET :

Le budget initial de ce redimensionnement a évolué et doit être validé pour poursuivre le projet et déposer une demande de financement complémentaire auprès de la région et du FNADT. Il est présenté volontairement avec la répartition entre les deux Parcs, sachant que chaque Parc paiera individuellement les prestataires de son pays, qu'un budget global sera réalisé en fin d'opération. Le montant des dépenses et des recettes seront répartis comme présenté dans le budget ci-dessous. Une convention sera signée entre les deux Parcs pour les modalités de prises en charge financières.

Budget prévisionnel chasse au trésor	Coûts TTC	Portage PNRDH	Portage PNRD
<b>DEPENSES</b>			
Création jeu	2600		2600
Conseil historique AMM	700		700
Illustrations	3900	3900	
Graphisme mise en page des panneaux	5796		5796
Signalétique panneaux et mobilier	1430	1430	
Communication Flyer	600	600	
Traduction	1000		1000
Modification site internet	9600	9600	
<b>Total prévisionnel</b>	<b>25626</b>	<b>15530</b>	<b>10096</b>
<b>RECETTES</b>			
Subvention CTJ	8750		8750
Subvention Région 20%	5125	5125	
Subvention FNADT 20%	5125	5125	
Coût total global et par Parcs	6626	5280	1346
Refacturation du PNRDH au PNRD sous réserve des subventions		-1967	1967
Vérification		3313	3313

Une fois cet exposé entendu, le comité syndical accepte cette initiative.

Il autorise le président à solliciter les subventions auprès des financeurs, à signer les conventions liées à ce projet et à engager les montants nécessaires à sa réalisation.

Approbation à l'unanimité.

## \* Sensibilisation et médiation sur la thématique de la ressource en eau et de la préservation de la biodiversité

Missions :

- Sensibiliser à l'intérêt d'un maintien des éléments fixes du paysage tels que les haies pour préserver la qualité de l'eau et la biodiversité ordinaire.
- Sensibiliser à l'intérêt de la plantation de la haie et de son rôle multifonctionnel (fraîcheur des sols, bien-être animal, biodiversité, épuration de l'eau, lieu de refuge, protection des sols, paysage, bois énergie, bois litière...)

Le public ciblé sera :

- Les scolaires (primaire, collégiens, lycéens) et les enseignants de ces classes
- Les acteurs du terrain directement concernés (agriculteurs, élus, associations, propriétaires terriens...)
- Le Grand public

Dispositifs :

Réalisation et production d'outils de communications dédiés, adaptés aux publics cibles :

- Conception/impression d'outils de communication : plaquettes de sensibilisation, posters, conférences / formations, vidéos, reportages...
  - o Réalisation de journées de formation et de sensibilisation en salle et sur le terrain
  - o Journées dédiées à la formation avec les outils pédagogiques en salle
  - o Formation et sensibilisation des agriculteurs
  - o Formation et sensibilisation des élus et des agents communaux
  - o Sensibilisation des scolaires
- 50 jours d'animation pour 2022-2024

Part d'investissement final dans le projet	FDC25	Exploitation	Fondation Yves Rocher-Afac agroforesterie	PNR Pays Horloger	Interbio	Laboratoire LASA	CJA 25/90	AERMC
Montant	32 514 €	2 785 €	9 308 €	18 033 €	1 785 €	8 044 €	34 083 €	248 620 €
% du total	9,15%	0,78%	2,62%	5,08%	0,50%	2,26%	9,60%	70,00%

Un montant total de 18 033 € à verser à la fédération des chasseurs du Doubs, chef de file de cette opération, couvrant les frais de coût de personnel pour la réalisation des actions d'animations / sensibilisations et l'achat du matériel de plantation de haies.

**Une fois cet exposé entendu, le comité syndical accepte cette initiative.**

**Il autorise le président à signer la convention 2021-2024 liée à ce projet et à engager les montants nécessaires à sa réalisation.**

**Approbation à l'unanimité.**

## \* Pays Horloger

### \* Contrat local de santé (CLS) : lancement de l'évaluation

Le Contrat Local de Santé du Pays Horloger et Pays du Haut Doubs a été signé en 2018. Voici une carte présentant l'ensemble des CLS de Bourgogne Franche-Comté<sup>1</sup>.



Le CLS Pays Horloger Pays du Haut Doubs concerne 147 communes réparties sur les deux pays, soit 9 communautés de communes.

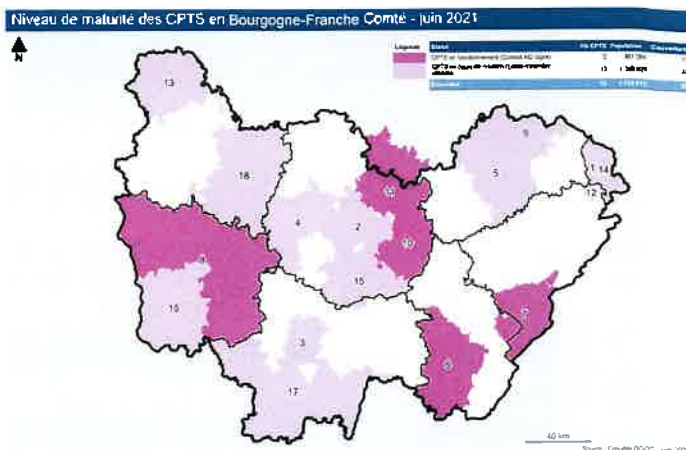
Par ailleurs, deux Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) sont actives sur le territoire ; celle du Pays Horloger et celle du Haut Doubs Forestier. Ces CPTS ont pour mission principale de favoriser l'accès aux soins et les parcours de santé des patients sur leurs territoires respectifs.

La mise en place de la CPTS du Pays Horloger a été confiée à l'animatrice santé en 2020. La signature des Accords Conventionnels Interprofessionnels avec l'ARS et l'Assurance Maladie ont eu lieu en décembre 2021. Une coordinatrice a pris ses fonctions en janvier 2022 afin de mener à bien les missions définies dans le Projet de Santé.

<sup>1</sup> Source : ARS BFC



Cette carte montre les projets de CPTS à l'échelle de la région en juin 2021<sup>2</sup>. La CPTS du Pays Horloger n'y figure pas. A l'heure actuelle, les animateurs santé des CLS des Portes du Haut Doubs, du Doubs Central et de Loue-Lison accompagnent chacun la création d'une CPTS sur leur territoire. Le CLS du Pays Horloger et Pays du Haut Doubs est le seul présentant deux CPTS actives.



Chaque axe stratégique du Contrat Local de Santé se compose de plusieurs actions. Le CLS ayant été signé pour une période de 5 ans, nous arrivons à échéance en 2022.

Voici un rappel des différents axes du CLS :

## Les axes du Contrat Local de Santé



Chaque axe de santé se compose de fiches actions ; certaines ont été réalisées depuis 2018 et ne nécessitent plus d'intervention du chargé de mission, d'autres, notamment le volet 1 « renforcer les soins de proximité », nécessite des accompagnements sur le terrain et des actions en collaboration avec les élus, agents, institutions, instances et professionnels de santé

Le bilan des actions réalisées sur l'ensemble de la période du CLS (2018-2022) sera effectué lors de l'évaluation de celui-ci, qui vous est détaillée dans ce document.

### Bilan de l'année 2021

Afin de vous donner une idée des actions menées sur le terrain, voici le bilan du CLS de l'année 2021.

<sup>2</sup> Source : solidarités-sante.gouv.fr

Intitulé mission	Nombre d'heures	Pourcentage
COVID	487,75	31,00%
CPTS	253	16%
CLS	168,5	11,00%
ROUTE	112,75	7%
MSP	97,75	6%
RENFORCER LES SOINS DE PROXIMITE	93,25	6%
SANTE ENVIRONNEMENT	76	5%
FORUM SANTE	63	4%
PETR/PNR	66,5	4%
ARS	62,25	4%
ADMINISTRATIF	46,75	3%
AMELIORATION PARCOURS PREVENTION	38,5	2%
FORMATION	15,5	1%
<b>TOTAL</b>	<b>1581,5</b>	<b>100%</b>

La **crise COVID** concerne la majeure partie du travail réalisé en 2021. Le soutien à la coordination des centres de vaccination de Morteau et Maïche, les réunions avec l'ARS et la préfecture et l'organisation d'actions de prévention expliquent ces chiffres.

De plus, la **coordination de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays Horloger**, à la demande de l'ARS en novembre 2020, a nécessité de nombreuses réunions de travail, mais également de temps dédié à la création et déclaration de l'association en Préfecture, puis de travail sur le projet de santé, labellisé en décembre 2021. La signature des Accords Conventionnels Interprofessionnels entre la CPTS, l'ARS et l'Assurance maladie, associée à l'embauche d'une nouvelle coordinatrice en janvier 2022 marquent la fin de la mise à disposition de la chargée de mission pour la CPTS du Pays Horloger.

**L'animation du Contrat Local de santé** passe par :

- La **rencontre des partenaires**, qu'ils soient institutionnels, professionnels de santé libéraux, élus locaux ou associatifs. Le travail de réseau est très important car il permet d'avoir une vision globale et détaillée du territoire, et de tisser des liens entre les différents acteurs.
- Le **travail en collaboration** avec les autres animateurs santé : ces échanges, réguliers, sont précieux car ils permettent d'avoir une vision de ce qui se passe sur l'ensemble du département, voire de la région, mais aussi de mener des projets communs, de recevoir ou d'apporter des conseils pratiques dans la gestion de certains projets.
- Le **travail administratif et de mise à jour** : suivi des différentes actions du contrat, travail rédactionnel, étude et dossiers d'appels à projets, synthèse des projets menés et des différentes réunions...
- **L'organisation des instances du CLS** : comité technique et comité de pilotage, rédaction et diffusion de la lettre d'information, évaluations annuelles du contrat.

Le volume de temps de travail dédié à ces missions représente 11% du temps de travail de l'agent, répartis comme suit :

- 57% de temps de rencontres des partenaires
- 37 de travail administratif
- 6% de temps de collaboration avec les autres animateurs santé.

Si l'on se réfère aux statistiques annuelles, le temps passé par la chargée de mission santé sur la route est non négligeable : près de 112,75 heures pour l'année civile. Ceci s'explique par les limites du territoire qui sont importantes et les trajets entre la résidence administrative située aux Fontenelles et les différents lieux de réunions.

Il faut compter environ 1h de trajet à l'agent pour se rendre sur le territoire du Haut Doubs, soit deux heures aller-retour. La crise sanitaire a permis de développer les réunions en visioconférence, mais un accompagnement de terrain reste important et permet d'être au plus proche des acteurs et de mieux cerner la réalité du terrain.

Cet élément non négligeable : un agent à 100% doit effectuer 151.67 heures mensuelles. En date du 17 novembre 2021, ces presque 113 heures de route sont considérables : elles représentent près de 4800 km effectués par l'agent.

### *Axes de travail pour 2022*

Certains sujets sont à prioriser en 2022 sur le territoire :

- **Renforcer les soins de proximité** : démographie médicale Val de Morteau et démographie médicale Levier /Frasne, accompagnement des projets d'installation
- **Favoriser l'exercice coordonné** : accompagnement des projets de MSP et des CPTS du territoire.
- **Communication, animation et évaluation du CLS** : organisation des plénières et de l'évaluation du CLS. Forums de la santé sur les deux territoires.
- **Santé environnement** : campagne de mesure du radon, prévention des morsures de tiques et participation aux groupes de travail dans le cadre du PRSE 4.
- **Améliorer la prise en charge médico-sociale** : accompagnement de projet d'habitat inclusif ou de structures médico-sociales
- **Volet transfrontalier** : recherche sur les dossiers d'assurances pour les frontaliers ;

### **Forums de la santé**

#### **6 et 7 mai 2022 : Forum de la Santé du Haut Doubs Forestier à Houtaud**

Participation du CLS avec stand d'information sur les actions en cours et outils d'animation et d'évaluation du CLS.

#### **20 mai 2022 : Forum de la santé du Pays Horloger**

Ce deuxième forum sera ouvert au grand public et proposera, le samedi de 10h à 17h, des animations et stands d'informations. Il a pour objectif général de créer du lien entre les professionnels de la santé, du médico-social, les associations et instances.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Communiquer sur le Contrat Local de Santé auprès des professionnels et du grand public
- Communiquer sur la CPTS du territoire et les différents acteurs de la santé et du social
- Valoriser les actions territoriales en matière de santé auprès du grand public
- Favoriser les échanges pluriprofessionnels et les échanges avec le grand public
- Améliorer les parcours santé



### **Implication au sein du PNR**

La dissolution du PETR et la mise en place du PNR du Doubs Horloger ont été des événements clés de l'année 2021.

Des **projets transversaux** sont menés avec l'équipe du parc ; la santé environnement faisant partie intégrante de tous les domaines, que ce soit par des actions sur l'habitat, le paysage, les milieux naturels, les loisirs ou encore l'alimentation. Le dernier magazine des Parcs naturels régionaux présente d'ailleurs un dossier grand angle intitulé « Les Parcs, territoires de santé ». (3)

Des discussions ont eu lieu avec les chargés de missions des autres CLS présents sur le territoire du Parc afin que les actions transversales relevant de la santé environnement puissent être menées en partenariat.

Dans le cadre du **projet régional de santé environnement (PRSE 4)**, la chargée de mission participe à deux groupes de travail portant sur :

- Soutenir la recherche et les actions innovantes pour une approche « One Health » du Plan Régional Santé Environnement 4.
- L'intégration de la santé environnement dans les politiques publiques et les projets territoriaux

### *Evaluation du CLS et son renouvellement*

Chaque axe stratégique du Contrat Local de Santé se compose de plusieurs actions. Le CLS ayant été signé pour une période de 5 ans, nous arrivons à échéance en 2022.

#### **Evaluation du CLS par L'Observatoire Régional de Santé**

L'ORS a été mandaté par l'ARS pour évaluer les CLS sous deux volets :

- Un **volet quantitatif** : les données devraient être remises d'ici la fin avril 2022. La trame d'analyse, définie par la DCPT et l'ORS, est commune à l'ensemble des CLS évalués cette année.
- Un **volet qualitatif** : celui-ci devrait avoir lieu entre avril et juin. Les démarches seront réalisées par l'ORS, qui s'appuiera sur les territoires pour mener son enquête.

#### **Evaluation du CLS sur le territoire**

D'un point de vue territorial, des démarches « d'aller vers » la population et les élus locaux seront entreprises d'ici l'été.

Des **assemblées plénières** seront proposées, dont les objectifs sont les suivants :

- Communiquer sur le CLS, les axes stratégiques et les actions mises en place
- Année d'évaluation du CLS et de réécriture du prochain : cerner les besoins de la population et des élus locaux sur les enjeux du CLS
- Débuter la réécriture du prochain CLS

Ces rencontres seront organisées de la façon suivante :

- pour le **Pays Horloger le vendredi 20 mai**, à 20h00 à la salle des fêtes du Russey
- pour le **Haut Doubs, 3 réunions** seront proposées :
  - Grand Pontarlier et Montbenoît : **lundi 20 juin**
  - Lac et Montagnes : **mercredi 22 juin**
  - Altitude 800 et Plateau de Frasne et du Val du Drugeon : **jeudi 23 juin**



<sup>3</sup> Magazine des Parcs naturels régionaux, mars 2022\_ n°89

## Synthèse et réécriture du CLS

La synthèse de l'ensemble des éléments recueillis, d'une part par l'ORS et d'autre part lors des assemblées plénières, sera associée aux bilans annuels réalisés par les animateurs santé depuis 2018. Il convient en effet de faire un point détaillé sur les fiches actions définies en 2018, et la réalisation de celles-ci.

Les bilans détaillés des animateurs santé, Maxime Bolle-Reddat et Marie Nézet permettront de faire le point sur :

- L'atteinte ou non des objectifs par fiche action
- La répartition du temps de travail par territoire du CLS
- Les actions à renouveler dans le prochain CLS, en fonction du diagnostic effectué.

## \* Campagne Radon

Il s'agit d'une fiche action complémentaire au CLS sur la thématique santé environnement. Nous sollicitons une subvention auprès de l'ARS d'un montant de 4500 € pour couvrir les frais de la campagne 2022 qui se décomposent ainsi :

- Prestation CEREMA accompagnement des résultats : 3600 €
- Publication des résultats : 400 €
- Prestations divers, envois : 500 €

**Approbation à l'unanimité.**

## \* Agenda du mois d'avril

- 6 avril : AG de la fédération des Parcs
- 7 avril : bureau
- 12 avril : Contrat de station, 2<sup>ème</sup> comité de pilotage
- 12 avril : Exécutif PNR
- 13 avril : Rencontre avec le monde agricole
- 22 avril : Rencontre avec la présidente du Parc du Haut-Jura
- 30 avril : Comité stratégique transfrontalier

M le Président signale également :

- 21 mai : Forum de la santé
- Juin : Journées des SCOT à Besançon

## \* Divers

### \* Etats généraux de la montagne 2022

Ils ont été organisés en 2021 pour la première fois dans le cadre de la présidence française de la SUERA. Ils auront lieu en 2022 le 27 ou le 29 septembre sur une journée. Le commissariat à l'aménagement du massif du Jura et la région Bourgogne-Franche-Comté sont à la recherche d'un lieu pour les accueillir. Les communes intéressées peuvent contacter Sylvie.

Le Président

Denis Leroux

